



**G.E.I.M.S**

**Groupement d'Employeurs pour l'Insertion aux Métiers du Spectacle**

Association à but non lucratif - Siren 527 473 516 - code NAF 9499Z

Siège social : 4 bis, Cité Véron 75018 Paris

Président - Guy Louret - contact@geims.fr

Tel : 01 45 01 92 09



**iledeFrance**



**G.E.I.M.S**

**Groupement d'Employeurs pour  
l'Insertion aux Métiers du Spectacle**



## DISPOSITIF AU SERVICE DE LA PROFESSION

**Compagnies de Ballet  
Centres Chorégraphiques Nationaux,  
Productions indépendantes,  
Opéras  
Événementiel  
Audiovisuel  
Animation  
Cabarets**

**G.E.I.M.S**

**Groupement d'Employeurs pour l'Insertion aux Métiers du Spectacle**

Association à but non lucratif - Siren 527 473 516 - code NAF 9499Z

Siège social : 4 bis, Cité Véron 75018 Paris

Président - Guy Louret - contact@geims.fr

Tel : 01 45 01 92 09



**iledeFrance**



**DE 1 À 365 JOURS**  
MISE À DISPOSITION DE JEUNES  
DANSEURS, CHANTEURS, COMÉDIENS

**EN CONTRATS D'APPRENTISSAGE REMUNÉRÉS  
EN ALTERNANCE AVEC LE G.E.I.M.S**

### C.F.A

#### FORMATION PEDAGOGIQUE DES APPRENTIS EN ALTERNANCE :

- Classique
- Contemporain
- Jazz
- Hip-Hop

### CURSUS ARTISTIQUE

#### PRISE DE CONSCIENCE DE LA SCENE DES JEUNES EN ALTERNANCE :

- Compagnie de Ballets
- Centres Chorégraphiques Nationaux
- Opéras
- Cabarets
- Music Hall
- Productions indépendantes
- Événementiel
- Audiovisuel
- Animation
- Etc...

#### OBJECTIFS DU GEIMS :

- Adapter la **mise à disposition** des jeunes aux contraintes des Productions liées à la durée du spectacle.
- Apporter aux productions plus de **souplesse administrative à la mise à disposition.**
- Permettre le travail des jeunes dans la diversité et la pluridisciplinarité en participant à des productions diversifiées durant le même contrat.



### INFORMATIONS SUR LE GROUPEMENT D'EMPLOYEURS POUR L'INSERTION AUX METIERS DU SPECTACLE

Le **Groupement d'Employeurs pour l'Insertion aux Métiers du Spectacle (GEIMS)** dans le secteur du spectacle vivant permet aux compagnies de Ballets, Centres Chorégraphiques, Opéras, Productions indépendantes, Événementiel, Cabarets, Audiovisuel, Animation, etc... de bénéficier de la mise à disposition de jeunes danseurs apprentis dans un cadre juridique souple, simple et facile à gérer.



#### Le **GEIMS** assume la gestion contractuelle de l'apprenti

- Mise à disposition de 1 à 365 jours.
- Signature et gestion du contrat d'apprentissage.
- Gestion de la paie et l'ensemble des démarches administratives.

#### Le **GEIMS** apporte la souplesse et la simplicité

- Gestion de toutes les demandes administratives et financières.
- Facturation simple à la journée.

• **Tarif : 95€/journée 7h par apprenti(e)**

- Maîtrise des ressources humaines.
- Possibilité de forfaitiser pour les contrats longue durée et les périodes de répétitions.

Cette exceptionnelle facilité juridique entraîne en contre-partie une **adhésion annuelle** au **GEIMS** :

- Moins de 10 salariés (hors intermittents) 300 €
- Plus de 10 à 20 salariés (hors intermittents) 500 €
- Plus de 20 salariés (hors intermittents) 800 €

**Participation à la formation de l'apprentissage (LOI n°2014-891 du 8 août 2014 - art. 8) par le biais d'un versement de la taxe d'apprentissage.**

Nous vous remercions de bien vouloir contacter **Étienne Ducamain**, soit par courrier électronique à l'adresse suivante : **contact@geims.fr** ou par téléphone au **01 45 01 92 09** ou **Nicole Chirpaz** au **06 16 01 54 50**.